

## INFORMATION TECHNIQUE N° 60

Mai 2011

### Présence de processionnaire du chêne en forêt dans les régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Picardie

En 2011, de nouvelles infestations de chenilles processionnaires du chêne sont signalées en forêt :

- en Ile-de-France (en Seine-et-Marne, en Brie dans le massif de Villefermoy,..),
- en Haute-Normandie (dans le Vexin,...),
- en Picardie (au sud de Laon dans les secteurs des forêts de Vauclair et de Coucy-le-Château).



*Colonie de chenilles*

A cette période, les chenilles sont urticantes, mais aussi leurs nids accrochés sur les branches et les troncs des chênes.

Au début du printemps, les nids sont petits et discrets, mais avec l'augmentation de la taille des chenilles et leur regroupement, les nids peuvent prendre une taille importante.

**Les risques pour les arbres** sont limités. Un affaiblissement ponctuel dû à la consommation momentanée du feuillage n'a en général pas de conséquence notable sur leur vitalité.

Sur de jeunes plantations ou bien sur des peuplements âgés déjà défeuillés en 2010, le risque de mortalité ou de dépérissement est possible surtout si cette période se cumule à une sécheresse.

**Les risques chez l'homme et les animaux domestiques** sont des réactions urticantes, voire des allergiques.



*Réaction urticante*

### Conduite à tenir :

Pour les peuplements aucune action peut être menée.

Pour les personnes et les animaux domestiques, une interdiction temporaire de la fréquentation

des massifs touchés peut être prise pour éviter de rentrer en contact avec des poils urticants.

Si cette interdiction ne peut pas être prise, une information sur site doit être réalisée afin d'informer les usagers de ne pas rester auprès des peuplements de chênes infestés.



*Différents aspects et hauteurs de nids*



**Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts sont à votre disposition pour tout complément d'information.**